

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 22 JUIN 2026

Présidence : Aude Tondini

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2026 ;
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications de la Présidente du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. **Préavis municipal n° 03/26** relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2025

Responsable : Max Holzer, Syndic

Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision

7. **Préavis municipal n° 05/26** relatif aux indemnités du bureau du Conseil, des membres des commissions, du Président et du Secrétaire du Conseil, du Syndic et des membres de la Municipalité.

Responsable : Max Holzer, Syndic

Rapport(s) commission(s) – Débat et décision

8. **Préavis municipal n° 06/26** relatif à une demande d'investissement pour le remplacement de compteurs d'eau par des appareils avec émetteur de données et pour la pose d'émetteurs de données sur compteurs d'eau existants.

Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal

Rapport(s) commission(s) – Débat et décision

9. **Interventions individuelles :**

- a) Questions et remarques courantes
- b) Interventions et remarques complexes

Préambule

Mme Aude Tondini, Présidente, ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue et rappelle qu'il s'agit de la dernière séance de la législature 2021–2026 ainsi que de sa dernière séance en qualité de Présidente du Conseil général.

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 69 Conseillers,

- 39 sont présents
- 23 se sont excusés
- 7 sont absents.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2025

La lecture, même partielle, du procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 20 avril est soumis au vote.

Approbation du PV : 39 oui / 0 non / 0 abstention

Il est accepté à l'unanimité. **Mme Aude Tondini**, remercie Mme Zoé Collet, secrétaire, pour la rédaction du procès-verbal.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation de 3 nouveaux membres. Il s'agit de :

1. M. Bertrand Vuilleumier
2. M. Denis Solioz
3. M. Jean-Marc Durand

Le Conseil comprend alors 72 Conseillers et pour cette séance 42 membres.

4. Communications de la Présidente du Conseil

Mme Aude Tondini remercie la Municipalité pour son soutien aux différentes manifestations communales, notamment la Foire aux livres.

Elle relève que cette séance marque la fin de la législature pour trois membres de la Municipalité : **M. Max Holzer**, **M. Blaise Nicole** et **Mme Vesna Bozovic**. Au nom du Conseil général, elle les remercie chaleureusement pour leur engagement de nombreuses années au service de la commune et leur souhaite le meilleur pour la suite.

La Présidente adresse également ses remerciements à **M. Jean-Pierre Genevay** pour ses quinze années d'engagement comme secrétaire du Bureau du Conseil général, ainsi qu'à l'ensemble des membres des commissions pour leur précieux travail tout au long de la législature.

Enfin, après deux années à la présidence du Conseil général, elle indique qu'elle entrera en fonction comme Municipale dès le 1^{er} juillet. Elle se réjouit de la relève assurée par le nouveau Bureau et adresse ses vœux de plein succès aux membres du Conseil général, à la nouvelle Municipalité ainsi qu'au futur Syndic pour la prochaine législature.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente donne la parole à la Municipalité.

M. Max Holzer, Syndic annonce ne pas avoir de communication à faire à présent mais qu'il prendra la parole au point des interventions individuelles avec ses 2 collègues sortants.

6. Préavis municipal n° 03/26 relatif **aux comptes et à la gestion de l'exercice 2025**

Mme la Présidente donne la parole à **M. Max Holzer** qui à son tour la donne à **Mme Françoise Schenk** pour la lecture du rapport de la Commission dad hoc.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Alain Jancek prend la parole et annonce avoir deux questions.

M. Max Holzer prend la parole et informe que ces questions étant trop technique, la boursière rendra réponse à la prochaine assemblée au mois de septembre.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général de Chamblon sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal 03/26**, entendu le rapport de la commission ad hoc et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2025 tels que présentés :

Ainsi délibéré par 38 « oui », 0 « non » et 3 abstentions.

Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2025.

Ainsi délibéré par 41 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

Le préavis n°03/23 de la Municipalité est accepté

M. Max Holzer prend la parole et relève qu'il ne s'agit pas d'une augmentation, mais d'un excédent lié à des recettes fiscales plus élevées. Les fluctuations des résultats d'un exercice à l'autre s'expliquent principalement par le décalage dans l'encaissement des impôts

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

7. Préavis municipal n°05/26 relatif **aux indemnités du bureau du Conseil, des membres des commissions, du Président et du Secrétaire du Conseil, du Syndic et des membres de la Municipalité**

Mme la Présidente donne la parole à **M. Max Holzer**, Municipal qui la donne à son tour à **M. Antoine Rouiller** pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 05/26**, entendu le rapport de sa commission ad hoc, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide séparément :

Article 1 : d'accepter les indemnités proposées :

Ainsi délibéré par 41 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

Article 2 : de fixer une date d'entrée en vigueur de la présente décision au 1^{er} juillet 2026.

Ainsi délibéré par 41 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

Le préavis n°05/26 de la Municipalité est accepté

La commission et sa rapportrice sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

8. Préavis municipal n° 06/26 relatif à une demande d'investissement pour le remplacement de compteurs d'eau par des appareils avec émetteur de données et pour la pose d'émetteurs de données sur compteurs d'eau existants

Mme la Présidente donne la parole à **M. Jean-Pierre Blanc**, Municipal qui la donne à son tour à **M. Bruno Karlen** pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Antonino Casimo demande des précisions concernant la gestion des sous-compteurs. Il indique avoir bien compris le fonctionnement prévu pour les compteurs équipés d'émetteurs, mais s'interroge sur les modalités de relevé des sous-compteurs.

M. Jean-Pierre Blanc explique que les sous-compteurs restent à la charge des propriétaires, puisqu'ils servent au calcul de la taxe des eaux usées. Il précise qu'il appartient aux propriétaires de transmettre les photographies des relevés. À défaut, la facturation des eaux usées sera établie sur la totalité de la consommation d'eau.

M. Antonino Casimo relève que, dans ces conditions, l'objectif poursuivi par l'installation des émetteurs ne lui paraît pas entièrement atteint, dès lors que les propriétaires doivent continuer à transmettre les relevés des sous-compteurs.

M. Jean-Pierre Blanc précise que si les propriétaires souhaitent également équiper les sous-compteurs d'émetteurs, elle est entièrement à la charge des propriétaires.

M. Max Holzer rappelle que les compteurs principaux et les sous-compteurs répondent à deux usages distincts. Les compteurs équipés d'émetteurs servent à la vente et à la facturation de l'eau potable, tandis que les sous-compteurs sont utilisés pour le calcul de la taxe des eaux usées. Il précise que les propriétaires qui souhaitent équiper leurs sous-compteurs d'un émetteur peuvent le faire à leurs frais, la Commune ne prenant pas en charge cette installation. Le coût est estimé à environ CHF 500.-- par appareil.

M. Bruno Karlen indique que la Commission de gestion s'est également penchée sur cette question. Il précise que celle-ci partage la position de la Municipalité, estimant que cette procédure est favorable à la Commune.

Mme Karine Mischler demande confirmation qu'avec les compteurs équipés d'émetteurs, il n'est plus nécessaire de transmettre une photographie du relevé, alors que cette obligation demeure pour les sous-compteurs.

M. Fabrice Delacrettaz demande combien de compteurs sont actuellement recensés sur le territoire communal et évoque le chiffre de 66 compteurs.

M. Max Holzer répond que la Commune compte environ 150 compteurs. Il précise que, depuis 7 à 8 ans, environ 70 d'entre eux ont déjà été équipés d'émetteurs.

M. Jean-Pierre Blanc confirme que les relevés manuels des compteurs sont souvent difficiles à effectuer. Il indique que cette difficulté a motivé la mise en place des émetteurs, afin de simplifier et de faciliter les opérations de relevé.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 06/26**, entendu le rapport de sa commission ad hoc, après avoir effectué un amendement sur le nombre de compteur qui passe de 66 à 61 à l'article 1, décide de voter les articles séparément :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder au remplacement de 61 compteurs et à la pose de 44 émetteurs sur des compteurs existants pour un montant total HT de CHF 36'000.-.

Ainsi délibéré par 41 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

Article 2 : d'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidité, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Ainsi délibéré par 41 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

Le préavis n°06/26 modifié de la Municipalité est accepté

La commission et sa rapportrice sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

9. Interventions individuelles :

a) Questions et remarques courantes

Néant

b) Intervention et remarques complexes

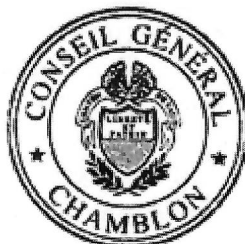
Dans le cadre des interventions individuelles, **M. Jean-Pierre Genevay** prend la parole afin de marquer la fin de son mandat en qualité de secrétaire du Conseil. Il adresse ses remerciements aux membres du Conseil, à la Municipalité ainsi qu'à l'ensemble des personnes avec lesquelles il a collaboré durant l'exercice de sa fonction.

Mme Vesna Bozovic, **M. Nicole Blaise** et **M. Max Holzer** prennent également successivement la parole à l'occasion de la fin de leur mandat au sein de la Municipalité. Chacun revient sur son engagement au service de la Commune, remercie les autorités communales, les collaborateurs et les membres du Conseil pour leur collaboration, et adresse ses meilleurs vœux à ses successeurs ainsi qu'aux autorités communales pour la suite de leurs activités.

En l'absence d'autres questions et demandes d'interventions ainsi que de remarques complexes **Mme la Présidente** remercie les membres de leur participation, leur donne rendez-vous au prochain Conseil Général probable en septembre.

La séance est close à 20 heures 46.

La Présidente
A. Tondini



La Secrétaire remplaçante
Zoé Collet



Pièces jointes : Les rapports de la Commission de gestion et finances sur les préavis municipaux n°03/26, n°05/26 et n°06/26